



Centre Nautique
de l'Arrée

AVIS DE COURSE TYPE VOILE LEGERE 2021-2024



Critérium du Finistère dériveurs & handivalides

07 mai 2023

Lieu : Lac du Drenec – Monts d'Arrée

Autorité organisatrice : Centre Nautique de l'Arrée

Grade : 5B

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1. REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. INSTRUCTIONS DE COURSES (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 18h le 06/05/2023.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
https://cn-arree.org/index2.php?dest=tableau&num_regate=88

3. COMMUNICATION

3.1 Le **tableau officiel d'information en ligne** est consultable à l'adresse :
https://cn-arree.org/index2.php?dest=tableau&num_regate=88

3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes :

- Optimist
- ILCA4 (ex 4.7)
- ILCA6 (ex Radial)
- ILCA7 (ex Standard)
- Intersérie Dériveurs
- Miniji Handi
- Miniji Valide
- Hansa 303
- Neo 495

4.2 **Documents exigibles à l'inscription :**

4.2.1 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

4.2.2 Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

4.2.2.1 la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

4.2.2.2 la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

4.3 Les bateaux doivent, **pour chaque personne à bord du bateau, s'inscrire en ligne** sur : https://cn-arree.org/index2.php?dest=tableau&num_regate=88

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : sur place le jour de l'épreuve avant 11h.

5. DROIT A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 05/05/2023	Droits d'inscription à partir du 06/05/2023
Solitaire	10 €	15 €
Double	20 €	30 €

6. PUBLICITÉ

6.1 [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

6.2 L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing

7. PROGRAMME

7.1 Confirmation des inscriptions en ligne ou par mail, les justificatifs peuvent être envoyés par mail à : contact@cn-arree.org

7.2 Jour de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
07/05/2023	11h	Toutes classes

7.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h30

8. LIEU

8.1 L'annexe ZONE DE COURSE fournit le plan du lieu de l'épreuve et de la zone de course

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront de type construits

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

- 11.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition
- 11.2 Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 11.3 Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course

12. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

L'utilisation des bateaux de sécurités est réglementée par arrêté préfectoral. La navigation de tout autre support à voile non inscrit à la régata est interdite. Seuls les bateaux ayant reçu une confirmation écrite par mail sont autorisés à naviguer sur le plan d'eau. Si vous souhaitez apporter le vôtre, envoyez votre demande par mail à : contact@cn-arree.org (possibilité de prêt de kayaks limité à 1 par club).

13. PROTECTION DES DONNÉES

- 13.1 Droit à l'image et à l'apparence :
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 13.2 Utilisation des données personnelles des participants
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. PRIX

Des prix seront distribués en conformité au règlement sportif du Comité Départemental du Finistère

16. INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations contactez-nous par mail à contact@cn-arree.org



Régate CN Arrée 07/05/2023

Groupe WhatsApp

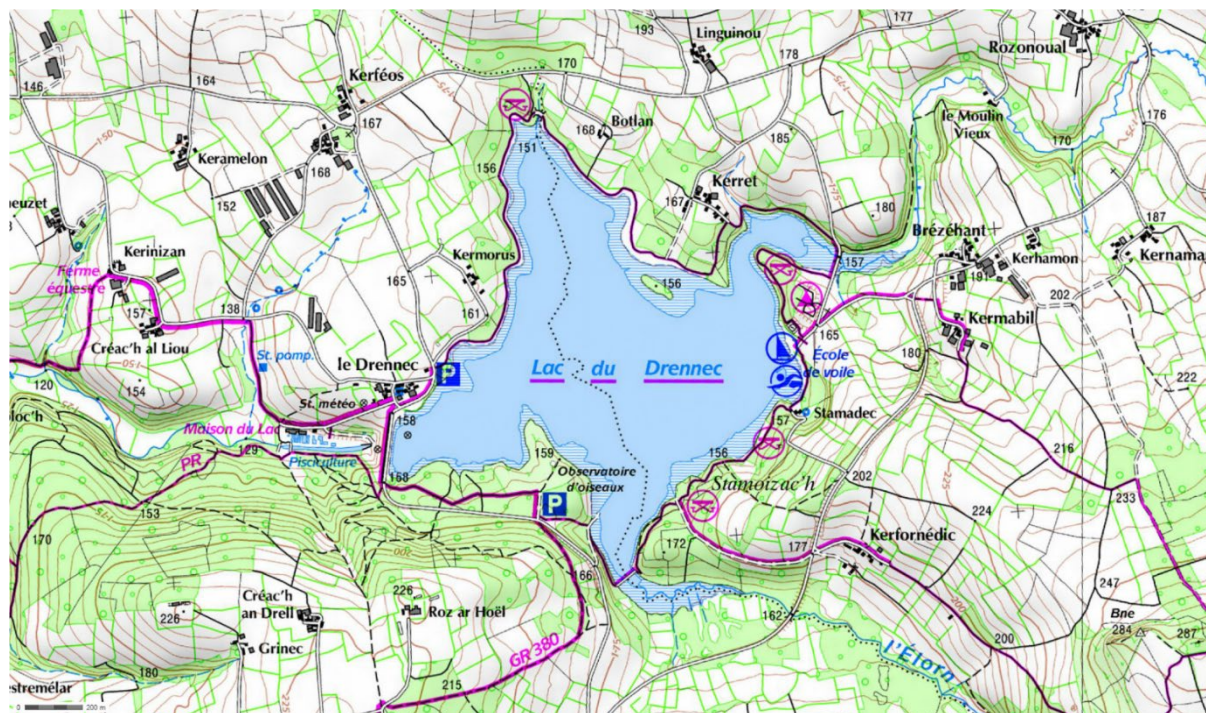


Scannez ce code QR avec la caméra de
WhatsApp pour rejoindre ce groupe.

<https://chat.whatsapp.com/D1vywcUEb6mGenD1yIS0MH>

ANNEXE ZONE DE COURSE

Lac du Drennec – Monts d'Arrée



Centre Nautique de l'Arrée
2, Croas Penn An Nec'h
Lac du Drennec - Monts d'Arrée
29450 COMMANA
02 98 78 92 91

Coordonnées GPS : 48.393222, -3.999722